

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÉT



### Journée mondiale des zones humides 31 Janvier 2014

Agroécologie, loi d'avenir, réforme de la PAC : de nouvelles orientations favorables aux zones humides

Coralie NOEL
Sous-directrice
de la biomasse et de l'environnement

Ministère de l'agriculture







MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRI ET DE LA FORÉT



### Introduction de la journée



















### Zones humides: des enjeux importants pour l'agriculture

- Fonctions : ressource en eau, recharge des nappes, régulation notamment prévention des crues, préservation biodiversité et paysages
- Agriculture = 50 % des surfaces ZH (26% terres arables, 20% prairies) + forêt (30%), haies, surfaces artificialisées et autres
- Systèmes concernés: polyculture élevage, herbagers
- Menaces: urbanisation (principalement), drainage (désormais marginal)
- Défis : maintien élevage extensif, lutte contre la déprise agricole et la fermeture des milieux, maintien productions respectueuses du milieu et viables





### Leviers actionnés par le MAAF

- Soutiens financiers : réforme de la PAC, plan de compétitivité et de modernisation
- Enseignement, formation
- Mobilisation des acteurs

Projet agro-écologique + loi d'avenir

= 2 feuilles de route transversales









# Le projet agro-écologique pour la France

- Lancement 18 déc. 2012, « Produisons Autrement »
- Vers des modes de production plus durables
- Double performance économique et environnementale
- 3 axes: connaissances, diffusion, incitation
- 7 plans d'action: Ecophyto, Ecoantibio, Méthanisation, Apiculture, Protéines végétales. Ambition Bio 2017.

Semences



**AGRICULTURES** 

**PROJET** 







# Le projet agro-écologique, c'est quoi?

- Un projet mobilisateur pour l'agriculture, une démarche de progrès, ambitieuse, qui vise à produire plus et mieux
- Combiner performances économique, environnementale et sociale
- Au niveau de l'exploitation mais aussi au niveau collectif
- Améliorer les résultats économiques de l'exploitation
- Préserver les ressources naturelles (sol, eau, air) en optimisant la gestion des intrants et de l'énergie







#### Les chantiers engagés

- Mobilisation des acteurs
- Connaissances, recherche
- Critères d'identification des pratiques agroéco
- Valorisation (certification, Trophées, GIEE)
- Intégration dans les référentiels techniques et pédagogiques (enseignement, formation, conseil)
- Adaptation des soutiens publics (PAC, CASDAR)
- Mobilisation des acteurs de l'innovation (sélection génétique, équipements)
- Intégration dans les réflexions de filières (logistique, circuits de commercialisation...)





### Loi d'avenir pour l'agriculture

- I. Performance économique et environnementale des filières agricoles et agro-alimentaires
- II. Protection des terres agricoles & renouvellement des générations
- III. Politique de l'alimentation & performance sanitaire
- IV. Enseignement agricole
- V. Forêt
- VI. Outre-Mer
- VII. Dispositions transitoires et diverses

















### Création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

- AGRICULTURES PRODUISONS O AUTREMENT
- Projet collectif (plusieurs exploitants)
- Projet pluriannuel
- Evolution des pratiques agricoles
- Projet local, ancrage territorial
- Reconnaissance au niveau régional
- Accès à une majoration des aides existantes

















## Renforcement du bail rural environnemental



Des clauses imposant le respect de pratiques

Ressources en eau, sols, biodiversité, paysages ...

- Ouverture à tous types de bailleurs (était réservé aux bailleurs publics)
- Généralisé sur tout le territoire (était réservé à des cas précis)
- Nouvelle clause : possibilité d'imposer un taux minimal d'infrastructures d'intérêt écologique



















### Lutte contre l'artificialisation des sols



- Renforcement des compétences des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles
- Elargissement de l'observatoire national aux espaces naturels et forestiers
- Définition d'objectifs dans les documents d'urbanisme (SCOT)

















MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÉT



# Des évolutions de la PAC favorables aux zones humides

agriculture alimentation



















#### PAC 2014-2020 : 1er pilier

- Redistributions favorables aux systèmes herbagers: aides couplées (filières viande et lait), prime 40 premières vaches allaitantes, paiements redistributifs pour les 1ers hectares
- Verdissement (30 % soutiens directs): nécessité de satisfaire aux 3 critères = diversification de l'assolement, maintien des prairies permanentes, surfaces d'intérêt écologique (plus de 5%)
- Conditionnalité : exigences réglementaires + BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales : bandes enherbées, particularités topographiques, maintien de prairies naturelles ...)





















#### PAC 2014-2020 : 2ème pilier Un nouveau cadre : régionalisation

- Evolution du 2ème pilier : renforcement des financements (transfert 3% 1er pilier)
- Régions, nouvelles autorités de gestion du FEADER
- Accord MAAF ARF (janvier 2013)
- Élaboration des PDR : Conseils régionaux
- Document de cadrage national en concertation avec l'ARF (exigences communautaires, cohérence nationale, gouvernance et rôles)





#### Principes des MAEC

- Maintien ou changement de pratiques
- Echelle de l'exploitation : MAEC système
- Echelle de la parcelle : MAEC à enjeu localisé
- Compensation surcoûts et manques à gagner
- Construction territoriale : menu d'engagements unitaires, cahiers des charges modulables parmi boite à outils nationale





















# Les MAEC et/ou EU mobilisables sur les zones humides



#### Les Engagements Unitaires :

- Famille COUVER,
- Famille HERBE,
- Famille LINEA,
- Famille MILIEU,
- ZH.

#### Les MAEC système :

- Polyculture élevage,
- Herbagers et/ou pastoraux,
- Grandes cultures.

agriculture alimentation



















#### Interventions PAC actuelles



- MAET en ZH = 0,1 M ha de prairies (20 M € payés / an)
- PHAE en ZH
- MAET spécifique ZH (AAP dans le cadre du PNA ZH du MEDDE) cofinancée à hauteur de 7 M €
- EU spécifiques : 600 ha et 1000 km de fossés : 1 M € / an.





















# Une nouvelle MAEC, spécifique Zones Humides

- Objectif de maintien de pratiques :
  - maintenir une exploitation agricole durable dans ces milieux
  - maintenir les surfaces en prairie et le caractère humide de ces zones
- Destinée aux agriculteurs en systèmes polyculture-élevage ou d'élevage à l'herbe
- Cahier des charges : non retournement des prairies, limitation du chargement et de la fertilisation, mise en œuvre des préconisations de la notice de gestion









#### MAEC spécifique Zones Humides

- Critères d'éligibilité
  - Avoir un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha sur les surfaces cibles, [sauf dérogation prise par arrêté préfectoral (ex: chargement minimum de 0,05 UGB/ha)]
  - Avoir une part minimum de surfaces cibles dans la SAU. Ce seuil défini localement doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe,
  - Engager au moins 80 % des surfaces éligibles : Ce seuil national permet de s'assurer d'une efficacité dans la mesure à l'échelle de la ZH tout en laissant une souplesse d'exploitation à l'agriculteur,
  - Faire établir un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié, afin d'adapter le cahier des charges de la MAEC aux enjeux du territoire.

agriculture alimentation







### MAEC spécifique Zones Humides

- Cahier des charges
  - Non retournement des prairies engagées afin de favoriser la flore sauvage,
  - Enregistrement des pratiques.
  - parcelles pâturées : limitation plafond du chargement moyen annuel de 1,4 UGB/ha
  - parcelles fauchées : respect d'un retard de fauche de 10 jours.
  - Interdiction des traitements herbicides de synthèse sur les surfaces engagées.
  - Respect de la fertilisation maximale correspondant au respect de l'équilibre de la fertilisation azotée
  - Mise en œuvre des préconisations du plan de gestion simplifié. Vu la surface moyenne des exploitations cibles, un forfait d'une heure par hectare engagé est retenu.







- Des intérêts convergents, enjeux communs agriculture / biodiversité
- Mobilisation croissante, à poursuivre, des agriculteurs, connaisseurs du territoire et y vivent

